
Arrêté de circulation temporaire n° 24/2021
Place du Cloître

En agglomération

Le maire de la commune de La Saussaye

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route, et notamment l'article R 411-8 ;

Vu l'intérêt général ;

Vu la demande formulée par M. Philippe TURQUIER, de l'entreprise Véolia, en date du 26 mars 2021, intervenant à la demande d'SERP pour le remplacement de branchement d'eau potable en plomb/PVC sur la Place du Cloître,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE :

Article 1 : Dans le cadre des travaux réalisés par l'entreprise Véolia, un empiètement sur chaussée sera effectué au sur la toute la Place du Cloître, du 29/03/2021 au 02/04/2021.

Article 2 : Pendant cette période, la mise en place de la circulation sera faite par l'entreprise par un dévoiement piéton et un rétrécissement de la chaussée.

Article 3 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

Article 4 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par l'entreprise Véolia, pendant la période des travaux,

Article 5. Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 6. Monsieur le maire de la commune de La Saussaye, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie du Neubourg, Monsieur le Président de l'agglomération Seine Eure, et l'entreprise Anvolia, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA SAUSSAYE, le 26 mars 2021.

Le Maire,

Didier GUÉRINOT.


